

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

États financiers
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

États financiers

Responsabilités en matière d'information financière

Les états financiers de l'OOF ci-joints ont été établis conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, particulièrement lorsque la comptabilisation des opérations ne peut être effectuée avec certitude qu'au cours d'une période ultérieure. Les états financiers ont été établis en bonne et due forme suivant un seuil de signification raisonnable et sont basés sur les renseignements disponibles au 18 juin 2019.

La direction maintient un système de contrôles internes conçu pour assurer, dans une mesure raisonnable, la protection de l'actif et l'accès en temps voulu à des renseignements financiers fiables. Ce système comprend des politiques et méthodes officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui assure, comme il se doit, la délégation des pouvoirs et la division des responsabilités. Un service de vérification interne évalue en permanence et de manière indépendante l'efficacité de ces contrôles internes et fait part de ses conclusions à la direction et au Comité de vérification et de gestion des risques du conseil d'administration.

Le conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité de vérification et de gestion des risques, doit s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des rapports financiers et des contrôles internes. Le Comité de vérification et de gestion des risques tient des réunions trimestrielles avec la direction et les vérificateurs internes et au moins deux fois par an avec le vérificateur externe pour discuter des questions soulevées et revoir les états financiers avant d'en recommander l'approbation au conseil d'administration.

Ces états financiers ont été vérifiés par la vérificatrice générale de l'Ontario. La responsabilité de la vérificatrice générale consiste à exprimer une opinion sur la question de savoir si les états financiers sont présentés fidèlement et conformément aux normes comptables pour le secteur public canadien. Le rapport de la vérificatrice, présenté aux pages suivantes, indique la portée de l'examen de la vérificatrice et son opinion.

Au nom de la direction



Gadi Mayman
Directeur général



Ken Kandeepan
Directeur général des finances et
de la gestion des risques

Rapport de la vérificatrice



Office of the Auditor General of Ontario Bureau de la vérificatrice générale de l'Ontario

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Office ontarien de financement

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de l'Office ontarien de financement (« OOF »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2019, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif financier net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'OOF au 31 mars 2019, ainsi que des résultats de son exploitation, de l'évolution de son actif financier net et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendante de l'OOF conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquittée des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'OOF a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'OOF.

20 Dundas Street West
Suite 1530
Toronto, Ontario
M5G 2C2
416-327-2381
fax 416-327-9862
tty 416-327-6123

20, rue Dundas ouest
suite 1530
Toronto (Ontario)
M5G 2C2
416-327-2381
télécopieur 416-327-9862
ats 416-327-6123

www.auditor.on.ca

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'OOF;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'OOF à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenue d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'OOF à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

La vérificatrice générale,



Toronto (Ontario)
Le 18 juin 2019

Bonnie Lysyk, MBA, FCPA, FCA, ECA

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de la situation financière
Au 31 mars 2019

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
ACTIF FINANCIER		
Espèces	31 062 \$	28 653 \$
Montant dû par les organismes et les apparentés (note 6) c)	2 741	1 970
Montant dû par la province de l'Ontario	2 816	2 176
	<hr/>	<hr/>
	36 619	32 799
PASSIF		
Comptes créditeurs et frais à payer	2 816	2 176
Somme payable à la province de l'Ontario	1 435	3 637
Produit comptabilisé d'avance (note 3)	1 282	1 621
	<hr/>	<hr/>
	5 533	7 434
Actif financier net	31 086	25 365
ACTIF NON FINANCIER		
Immobilisations corporelles (note 2)	868	1 240
Charges payées d'avance	414	381
	<hr/>	<hr/>
	1 282	1 621
Excédent accumulé	32 368 \$	26 986 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Approuvé au nom du conseil d'administration :



Greg Orencsak
Président



Gadi Mayman
Directeur général

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des résultats
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

(en milliers de dollars)

	2019 Budget	2019 Chiffres réels	2018 Chiffres réels
PRODUITS			
Recouvrement des coûts auprès de la province de l'Ontario (note 4)	22 239 \$	20 583 \$	20 073 \$
Recouvrement des coûts auprès des organismes et des apparentés (note 6) c)	4 972	5 292	5 004
Amortissement des apports de capital reportés (note 3)	770	698	768
Produit d'intérêts (note 5)	3 491	5 382	4 090
	31 472	31 955	29 935
CHARGES			
Traitements, salaires et avantages sociaux	22 969	22 520	21 103
Frais administratifs et généraux	4 242	3 355	3 974
Créances irrécouvrables	–	–	901
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	770	698	768
	27 981	26 573	26 746
Excédent annuel	3 491	5 382	3 189
Excédent accumulé au début de l'exercice	26 986	26 986	23 797
Excédent accumulé à la fin de l'exercice	30 477 \$	32 368 \$	26 986 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État de l'évolution de l'actif financier net
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2019	2018
	Budget	Chiffres réels	Chiffres réels
Excédent annuel	3 491 \$	5 382 \$	3 189 \$
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 3)	(795)	(326)	(812)
Amortissement des immobilisations corporelles (note 3)	770	698	768
Charges payées d'avance	—	(33)	(73)
Fluctuation de l'actif financier net	3 466	5 721	3 072
Actif financier net au début de l'exercice	25 365	25 365	22 293
Actif net à la fin de l'exercice	28 831 \$	31 086 \$	25 365 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT
État des flux de trésorerie
Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

<i>(en milliers de dollars)</i>	2019	2018
Opérations d'exploitation		
Excédent annuel	5 382 \$	3 189 \$
Moins : Articles sans incidence sur les liquidités		
Amortissement des immobilisations corporelles	698	768
Augmentation des charges payées d'avance	(33)	(73)
(Diminution)/(Augmentation) du produit comptabilisé d'avance	(339)	117
Changements en fonds de roulement non monétaires :		
(Diminution)/Augmentation du montant dû par les organismes et les apparentés	(771)	1 585
Augmentation du montant dû par la province	(640)	(433)
Augmentation des comptes créditeurs	640	433
(Diminution)/Augmentation de la somme due à la province au titre du recouvrement des coûts	(2 202)	2 215
Encaisse générée par les opérations d'exploitation	2 735	7 801
Opérations sur capitaux propres		
Encaisse utilisée pour acquérir des immobilisations corporelles	(326)	(812)
Encaisse appliquée aux opérations sur capitaux propres	(326)	(812)
Changement net en liquidités	2 409	6 989
Encaisse au début de l'exercice	28 653	21 664
Encaisse à la fin de l'exercice	31 062 \$	28 653 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

OFFICE ONTARIEN DE FINANCEMENT

Notes afférentes aux états financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2019

CONTEXTE

L'Office ontarien de financement (OOF) est une société de la Couronne créée le 15 novembre 1993 aux termes de la *Loi de 1993 sur le plan d'investissement* (la Loi). En vertu de la Loi, l'OOF a pour mandat de réaliser les activités suivantes :

- exécuter des activités d'emprunt, d'investissement et de gestion des risques financiers pour la province de l'Ontario (la province) ;
- gérer la dette de la province ;
- offrir des services financiers centralisés à la province, y compris les services bancaires et la gestion de la trésorerie ;
- prodiguer des conseils aux ministères, aux organismes de la Couronne et aux autres organismes publics en ce qui concerne les politiques et projets financiers ;
- aider les organismes de la Couronne et les autres organismes publics à emprunter et investir des fonds ;
- prêter de l'argent à certains organismes publics à la demande de la province ;
- investir au nom de certains organismes publics ;
- en collaboration avec Ontario Power Generation inc. (OPG), gérer les investissements du Used Fuel Segregated Fund (fonds réservé pour la gestion du combustible épuisé) d'OPG et du Decommissioning Segregated Fund (fonds réservé pour le déclassement) ;
- assumer les activités quotidiennes de la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO) et offrir tout un éventail de services financiers à la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario).

En outre, l'OOF a pour responsabilité de :

- fournir tout autre service financier considéré utile à la province ou tout organisme public ;
- assumer toute autre responsabilité à la demande du lieutenant-gouverneur en conseil.

Le protocole d'entente signé entre l'OOF et le ministre des Finances est une entente administrative qui sert d'outil de gouvernance important pour l'OOF dans la réalisation de son mandat et de ses objectifs.

L'OOF est constitué en personne morale conformément aux lois de l'Ontario. L'OOF est exonéré des impôts fédéral et provincial sur le revenu, comme le prévoit l'alinéa 149 (1) d) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada.

1. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

(a) Méthode de comptabilité : Les présents états financiers ont été préparés par la direction conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public provincial établies par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public.

(b) Immobilisations corporelles Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée utile estimative des immobilisations, avec une réserve d'une demi-année appliquée à l'année d'acquisition et à l'année de disposition. Durée de vie utile estimative des immobilisations :

Meubles et matériel	5 ans
Matériel informatique	3 ans
Améliorations locatives	Conditions de location

Les fonds reçus de la province pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont enregistrés comme des produits comptabilisés d'avance et amortis jusqu'au recouvrement des coûts selon la même méthode que les immobilisations corporelles.

c) Incertitude relative à la mesure : la préparation d'états financiers selon les normes comptables pour le secteur public canadien exige que la direction fasse des estimations et des suppositions qui ont un impact sur les montants d'actif et de passif rapportés à la date de clôture des états financiers et les montants de produits et charges rapportés pour l'exercice. Les éléments comportant une part importante d'estimation sont : la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les ajustements et l'obligation au titre des prestations définies. Ces estimations sont fondées sur les meilleurs renseignements disponibles au moment de la préparation et sont mises à jour chaque année en fonction des nouveaux renseignements. Il existe dans les présents états financiers une part d'incertitude quant à la mesure. Il peut exister une divergence entre ces estimations et les résultats réels.

(d) Comptes créditeurs et frais à payer : les comptes créditeurs concernent les transactions commerciales courantes avec des fournisseurs tiers et sont assujettis aux conditions générales applicables aux transactions commerciales standard. Les frais à payer concernent les ajustements relatifs aux salaires et avantages.

(e) Produits et charges : l'OOF est financé à même le Trésor, dans le cadre du Programme du Trésor. L'OOF est aussi habilité à facturer des frais, assujettis au contrôle des autorités législatives et réglementaires ; il obtient auprès des organismes publics des revenus autres que le financement du Trésor. L'OOF conserve les produits générés par le différentiel de taux d'intérêt sur les prêts qu'il consent aux organismes publics.

f) Instruments financiers : les actifs financiers et le passif de l'OOF sont comptabilisés de la façon suivante :

- L'encaisse est soumise à un risque négligeable de changement de valeur ; la valeur comptable correspond donc approximativement à la juste valeur.
- Les comptes débiteurs, le montant dû par les organismes et les apparentés, le montant dû par la province de l'Ontario, les comptes créditeurs, la Somme payable à la province de l'Ontario et le Produit comptabilisé d'avance sont comptabilisés au coût.

L'OOF n'utilise pas des instruments financiers dérivés pour son propre compte.

(g) Opérations entre apparentés Les transactions entre apparentés sont comptabilisées à leur valeur d'échange, ce qui correspond à la considération déterminée et convenue entre les apparentés.

2. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Exercice clos le 31 mars 2019

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	14 196 \$	1 893 \$	1 210 \$	17 299 \$
Acquisitions	311	12	3	326
Cessions	(533)	—	—	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 974	1 905	1 213	17 092
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
Amortissement	655	13	30	698
Cessions	(533)	—	—	(533)
Solde de clôture au 31 mars 2019	13 240	1 857	1 127	16 224
Valeur comptable nette au 31 mars 2019	734 \$	48 \$	86 \$	868 \$

Exercice clos le 31 mars 2018

	Matériel informatique	Améliorations locatives	Meubles et matériel	Total
<i>(en milliers de dollars)</i>				
Coût				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2017	14 026 \$	1 858 \$	1 126 \$	17 010 \$
Acquisitions	693	35	84	812
Cessions	(523)	—	—	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	14 196	1 893	1 210	17 299
Amortissement cumulé				
Solde d'ouverture au 1 ^{er} avril 2017	12 948	1 790	1 076	15 814
Amortissement	693	54	21	768
Cessions	(523)	—	—	(523)
Solde de clôture au 31 mars 2018	13 118	1 844	1 097	16 059
Valeur comptable nette au 31 mars 2018	1 078 \$	49 \$	113 \$	1 240 \$

3. PRODUIT COMPTABILISÉ D'AVANCE

Le produit comptabilisé d'avance représente la partie non amortie du coût recouvré auprès de la province au chapitre de l'acquisition d'immobilisations corporelles ainsi que les charges payées d'avance qui doivent être affectées à la période pendant laquelle les ressources ont été consommées.

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2019		
	Immobilisations Actifs	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 240 \$	381 \$	1 621 \$
Acquisitions	326	491	817
Amortissement	(698)	–	(698)
Charges de l'exercice en cours	–	(458)	(458)
Solde à la fin de l'exercice	868 \$	414 \$	1 282 \$

(en milliers de dollars)

	Exercice clos le 31 mars 2018		
	Immobilisations Actifs	Charges payées d'avance	Total
Solde au début de l'exercice	1 196 \$	308 \$	1 504 \$
Acquisitions	812	532	1 344
Amortissement	(768)	–	(768)
Charges de l'exercice en cours	–	(459)	(459)
Solde à la fin de l'exercice	1 240 \$	381 \$	1 621 \$

L'amortissement de 698 000 \$ (768 000 \$ en 2018) représente la compensation des contributions reçues pour l'acquisition d'immobilisations corporelles. La charge de 458 000 \$ (459 000 \$ en 2018) représente la partie des charges payées d'avance affectée aux charges de l'exercice en cours.

4. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DE LA PROVINCE

L'OOF gère des dettes pour le compte de la province à la hauteur de 367,9 milliards de dollars au 31 mars 2019 (résultat réel de 2018 : 348,7 milliards de dollars), conformément à la projection provisoire publiée dans le *Budget annuel 2019*. L'OOF gère également des placements à la hauteur de 64,9 milliards de dollars au 31 mars 2019 (55,6 milliards de dollars en 2018), dont 22,3 milliards de dollars (21,3 milliards de dollars en 2018) en gestion conjointe des fonds détenus par Ontario Power Generation (OPG) en vertu de l'*Ontario Nuclear Funds Agreement (ONFA)*. La province, OPG et certaines filiales d'OPG ont conclu, en mars 2002, une entente visant à mettre de côté les fonds nécessaires pour éliminer les déchets radioactifs et le combustible épuisé et pour déclasser les centrales nucléaires. L'entente est entrée en vigueur le 24 juillet 2003.

Le recouvrement des coûts auprès de la province pour toutes les activités de gestion de la dette et de placement pour la période terminée le 31 mars 2019 se chiffrait à 20,6 millions de dollars (20,1 millions de dollars en 2018).

5. TRANSACTIONS AVEC LES ORGANISMES PUBLICS

À la demande de la province, l'OOF assure le financement de divers organismes publics. Étant donné que l'OOF reçoit l'ordre de la province d'accorder ces prêts afin de faire avancer les initiatives provinciales officielles et que ces prêts sont constatés dans les états financiers consolidés de la province, ces transactions ne sont pas prises en compte dans les présents états financiers.

Les fonds servant à effectuer ces prêts sont accordés à l'OOF par le gouvernement provincial grâce à des facilités de crédit de 18,9 milliards de dollars échéant entre 2036 et 2055. L'OOF remet à la province les remboursements du principal qu'il reçoit des organismes publics. Les taux d'intérêt demandés aux organismes publics seront en général légèrement plus élevés que le taux applicable aux avances de la province servant à financer les prêts (l'écart).

L'OOF conservera généralement une partie de l'écart afin de recouvrer les coûts administratifs relatifs à la gestion de ces prêts. L'écart conservé par l'OOF comprend une composante de recouvrement des coûts et, le cas échéant, un écart de taux d'intérêt commercial de référence. L'inclusion de l'écart commercial de référence donne un taux d'intérêt équivalent à celui que demanderait un prêteur commercial et tient compte du risque relatif associé au prêt. Pendant l'exercice clos le 31 mars 2019, des produits au titre de l'écart de taux d'intérêt de 5,4 millions de dollars ont été comptabilisés (4,1 millions de dollars en 2018), dont 1,3 million de dollars en débiteurs à la fin de l'exercice (contre 0,6 million de dollars en 2018).

Prêts accordés à des organismes publics par la province :

Au 31 mars 2019, les sommes à recevoir en principal par l'OOF au nom de la province représentent des prêts à long et à court terme. Les intérêts courus sur les prêts en cours figurant ci-dessous représentent 87,5 millions de dollars (91,1 millions de dollars en 2018), dont 86,5 millions de dollars (90,6 millions de dollars en 2018) seront versés à la province.

Il s'agit d'opérations entre apparentés, à l'exception de celles concernant la Corporation de la ville de Windsor.

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2019	Le 31 mars 2018
(i) Collèges d'arts appliqués et de technologie	350 410 \$	328 940 \$
(ii) Corporation de la Ville de Windsor	6 315	8 171
(iii) Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité	16 595	13 766
(iv) Commission des parcs du Niagara	3 858	4 214
(v) Société ontarienne de vente du cannabis	64 923	25 000
(vi) Société des loteries et des jeux de l'Ontario	31 628	32 653
(vii) Société du Centre des congrès d'Ottawa	—	47 115
(viii) Commission de transport Ontario Northland	6 730	2 158
(ix) Musée royal de l'Ontario	23 634	23 734
(x) Conseils scolaires	5 025 439	5 254 496
Total	5 529 532 \$	5 740 247 \$

(i) Les collèges d'arts appliqués et de technologie ont emprunté 350,4 millions de dollars (328,9 millions de dollars en 2018) pour financer différents projets de campus, notamment la construction et l'agrandissement de résidences pour étudiants, l'achat de matériel informatique, l'aménagement de parcs de stationnement et la réalisation d'un projet d'immobilisations écoénergétiques. Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 1,32 et 5,75 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2049.

(ii) La Corporation de la ville de Windsor est une municipalité au sens de la *Loi de 2001 sur les municipalités*. Le financement est accordé aux fins de l'acquisition, de la conception et de la construction du palais de justice de Windsor, qui abrite la cour provinciale divisionnaire et le quartier général de la police municipale. Il s'agit d'un prêt de 20 ans portant intérêt au taux de 6,41 pour cent et arrivant à échéance en mars 2021. Le solde impayé s'élève à 6,3 millions de dollars (8,2 millions de dollars en 2018).

(iii) La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), société maintenue en vertu de la partie II de la *Loi de 1998 sur l'électricité*, s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 975 millions de dollars dont l'objectif principal est le financement du compte de variation de la grille tarifaire réglementée. En vertu de l'entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, cette facilité de crédit a été réduite à un maximum de 475 millions de dollars. Cette facilité de crédit a été prolongée jusqu'au 30 novembre 2019. Au 31 mars 2019, la SIERE avait retiré 16,6 millions de dollars (13,5 millions de dollars en 2018) provenant de cette

facilité de crédit pour le compte de variation de protection des tarifs d'électricité pour les régions rurales ou éloignées, à un taux d'intérêt de 1,99 pour cent.

De plus, en vertu d'une entente modifiée entre l'OOF et la SIERE survenue le 6 novembre 2017, la SIERE s'est vu offrir une facilité de crédit dotée d'un maximum de 2 milliards de dollars dont l'objectif est de soutenir son rôle dans la mise en œuvre et l'application de la *Loi de 2017 sur le plan ontarien pour des frais d'électricité équitables*. Cette facilité de crédit expire le 23 septembre 2022. La SIERE a retiré 1,9 milliard de dollars de cette facilité au cours de l'exercice et en raison de la politique gouvernementale sur le financement de l'électricité, tout a été remboursé en décembre 2018. Aucun retrait subséquent de cette facilité n'a eu lieu ensuite (0,3 million de dollars en 2018), et aucun retrait n'est attendu dans l'avenir.

(iv) La Commission des parcs du Niagara, un organisme provincial de la Couronne régi par la *Loi de 1990 sur les parcs du Niagara*, a emprunté 3,9 millions de dollars (4,2 millions de dollars en 2018) pour financer les coûts d'immobilisations supplémentaires engagés pour le réaménagement de la phase I de la Table Rock House dans le parc de la Reine Victoria à Niagara Falls. Le prêt, qui porte intérêt au taux de 5,07 pour cent, arrive à échéance en avril 2027.

(v) La Société ontarienne de vente du cannabis (OCRC), un organisme provincial de la Couronne établi en vertu de la *Loi de 2017 sur la société ontarienne de vente du cannabis*, a obtenu une facilité de prêt de 150 millions de dollars pour financer ses coûts de démarrage et d'opération. Au 31 mars 2019, l'OCRC avait retiré 64,9 millions de dollars (25,0 millions de dollars en 2018) provenant de cette facilité, à un taux d'intérêt de 2,28 pour cent.

(vi) La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (OLG), un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, a obtenu des prêts totalisant 31,6 millions de dollars (32,6 millions de dollars en 2018) pour financer plusieurs projets, à un taux d'intérêt allant de 2,65 pour cent à 3,03 pour cent. Ces prêts arrivent à échéance en septembre 2022.

(vii) La Société du Centre des congrès d'Ottawa (CCO), un organisme provincial de la Couronne maintenue en vertu de la *Loi sur la Société du Centre des congrès d'Ottawa*, a obtenu un prêt de 40,0 millions de dollars sur 25 ans en septembre 2011, à un taux d'intérêt annuel de 4,67 pour cent arrivant à échéance en septembre 2036. À la suite d'une directive signée le 2 novembre 2012 par le ministre des Finances, la province a offert au CCO un report de remboursement de principal et d'intérêts pouvant aller jusqu'à cinq ans, avec des intérêts qui continuent de s'accumuler au cours de la période de report de cinq ans. Au cours de l'exercice budgétaire 2016-2017, la province avait enregistré une provision pour créances douteuses de 47,1 millions de dollars pour le principal et l'intérêt capitalisé. Puis, au cours de l'exercice budgétaire 2017-2018, l'OOF a radié 0,9 million de dollars pour sa portion de l'intérêt capitalisé. Deux quittances sont entrées en vigueur le 31 mars 2018, relativement au capital restant et aux intérêts accumulés de la CCO. Une entente signée par le ministre des Finances dégage l'OOF de toutes ses obligations (principal et intérêts) relativement aux avances faites à l'OOF par la province, en considération de l'autre quittance entre l'OOF, la CCO et le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport. Ce dernier accord décharge la CCO du montant total de tout principal restant et des intérêts en considérant que la CCO effectue des paiements à l'OOF, chaque année, le 31 mars ou avant, au montant annuel minimal de 1 million de dollars, le premier paiement devant être effectué d'ici le 31 mars 2019, avant d'être transféré à la

province. Si la CCO n'est pas en mesure d'effectuer un paiement complet ou partiel, le ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport effectuera le paiement à l'OOF pour le compte de la CCO. Cet accord oblige également la CCO à verser à l'OOF sur une base annuelle tout excédent de liquidités non requis à des fins opérationnelles. Ce paiement optionnel à l'OOF, qui serait également imputé à la province, est séparé du paiement annuel de 1 million de dollars.

En fonction de la quittance entre l'OOF et le ministère des finances, l'OOF a éliminé le prêt à recevoir de la CCO et le prêt remboursable à la province correspondant de 47,1 millions de dollars, le tout en vigueur pour l'exercice financier 2018-2019. De plus, la CCO a effectué le 1^{er} paiement annuel de 1,0 million de dollars en mars 2019 en vertu de la quittance, montant que l'OOF a ensuite remis à la province.

(viii) La Commission de transport Ontario Northland (CTON) est un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi sur la Commission de transport Ontario Northland*. L'emprunt total de 6,7 millions de dollars (2,2 millions de dollars en 2018) de la CTON arrive à échéance entre 2019 et 2031 et porte intérêt à des taux variant entre 1,78 et 5,22 pour cent. Le 16 mars 2018, la CTON a obtenu des facilités de crédit renouvelables pour un montant maximal de 5 millions de dollars arrivant à échéance le 30 octobre 2020. Au 31 mars 2019, l'OCRC avait retiré 5,0 millions de dollars provenant de cette facilité (rien en 2018).

(ix) Le Musée royal de l'Ontario (ROM), un organisme provincial de la Couronne maintenu en vertu de la *Loi sur le Musée royal de l'Ontario*, a emprunté 23,6 millions de dollars (23,7 millions de dollars en 2018) à un taux variable qui se situe actuellement à 3,27 pour cent. Tous les prêts en cours devraient être remboursés d'ici mars 2027.

(x) Des prêts sont accordés aux conseils scolaires dans le cadre de différents programmes depuis 2006. Au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2019, les conseils scolaires ont fait des paiements semestriels en principal et intérêts, réduisant l'encours total à 5 025,4 millions de dollars (5 254,5 millions de dollars en 2018). Ces prêts, qui portent intérêt à des taux se situant entre 2,43 et 5,38 pour cent, arrivent à échéance entre 2019 et 2042. Depuis le 1^{er} avril 2017, le ministère de l'Éducation a introduit un nouveau modèle de financement qui a intégralement remplacé besoin que l'OOF octroie des prêts. Les conseils scolaires vont toutefois continuer à verser des paiements de principal et d'intérêts jusqu'à ce que tous les prêts en cours aient été remboursés.

6. GESTION DE LA DETTE ET DES PLACEMENTS AU NOM DES ORGANISMES APPARENTÉS

- a. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après. Les droits visent à recouvrer les coûts de l'OOF et sont calculés en fonction de la valeur marchande ou de la valeur nominale de l'actif géré, sur une échelle pouvant atteindre 0,20 pour cent.

Société ontarienne d'assurance-dépôts	Société ontarienne de gestion des fonds des investisseurs immigrants
Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario	Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier
Société ontarienne de financement de la croissance	Fondation Trillium de l'Ontario
Fonds de garantie des prestations de retraite	

Les investissements gérés au nom de ces entités s'élevaient à 2,0 milliards de dollars au 31 mars 2019 (2,1 milliards de dollars en 2018).

- b. L'OOF offre des services de gestion de la dette aux organismes apparentés ci-après selon le principe du recouvrement des coûts.

Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (SFIEO)

L'OOF offre des services et des conseils financiers à la SFIEO selon le principe du recouvrement des coûts et gère le portefeuille de sa dette qui s'élève à environ 18,8 milliards de dollars (19,1 milliards de dollars en 2018).

Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier (Infrastructure Ontario)

L'OOF offre des services d'emprunt, ainsi que d'autres services et conseils financiers, à Infrastructure Ontario selon le principe du recouvrement des coûts et gère sa dette d'environ 6,3 milliards de dollars au 31 mars 2019 (6,3 milliards de dollars en 2018), y compris les prêts consentis par la province, un organisme provincial et des tiers.

Metrolinx

L'OOF offre des services à Metrolinx en ce qui a trait à son programme de couverture de carburant selon le principe du recouvrement des coûts.

- c. Le total des coûts recouverts et de l'encours des organismes apparentés, au 31 mars 2019, est indiqué ci-après :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2019	Le 31 mars 2018
Coûts recouverts :		
SFIEO	4 076 \$	3 832 \$
Infrastructure Ontario	704	672
Metrolinx	26	108
Gestion des placements	486	392
Total	5 292 \$	5 004 \$
Encours :		
SFIEO	1 104 \$	1 083 \$
Infrastructure Ontario	173	166
Autre	89	49
Gestion des placements	125	110
Écart de taux d'intérêt (note 5)	1 250	562
Total	2 741 \$	1 970 \$

7. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les principaux risques auxquels les instruments financiers de l'OOF sont exposés sont le risque de crédit, le risque d'illiquidité et le risque lié au marché. Ces risques sont limités aux instruments financiers apparaissant à l'état de la situation financière et ne s'étendent pas au financement fourni à diverses entités publiques, déclarés à la note 5 aux états financiers.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la contrepartie d'un instrument financier omette de remplir une obligation ou un engagement auquel elle est tenue. Ce risque est minime, puisque la majeure partie des comptes débiteurs provient de la province de l'Ontario.

Le risque de ne pas recouvrer les comptes créditeurs associés à la SFIEO, à Infrastructure Ontario et à d'autres organismes est également considéré comme étant minime.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité est le risque que l'OOF ne soit pas en mesure de respecter ses obligations en matière de trésorerie à mesure qu'elles viennent à échéance. L'exposition de l'OOF au risque d'illiquidité est minime, puisque la totalité des charges de fonctionnement et d'immobilisations représente des coûts récupérés principalement auprès de la province de l'Ontario.

Risque lié au marché

Le risque lié au marché découle de la possibilité que la fluctuation des prix du marché ait une incidence sur la valeur des instruments financiers de l'OOF. L'OOF n'est pas exposé au risque lié au marché.

8. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS DES EMPLOYÉS

a) Prestations de retraite

L'OOF offre des prestations de retraite à ses employés à temps plein par des cotisations au Régime de retraite des fonctionnaires (RRF), un régime interentreprises à prestations déterminées créé par le gouvernement provincial de l'Ontario. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs (MSGSC) est responsable du financement de la cotisation patronale à la caisse de retraite et, par conséquent, l'OOF n'assume aucune responsabilité supplémentaire au chapitre de ces coûts futurs. Par ailleurs, le coût des avantages complémentaires de retraite autres que les prestations de retraite est pris en charge par le MSGSC et n'est pas déclaré dans les présents états financiers.

b) Obligation au titre des prestations définies des employés

L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres de l'Association des employés et employées gestionnaires, administratifs et professionnels de la couronne de l'Ontario (AEEGAPCO), aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et autres cadres prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016, sera basée sur le salaire en vigueur au 31 décembre 2015. L'indemnité de départ à la retraite octroyée en vertu de la législation aux employés membres du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO) et aux employés exemptés prenant leur retraite après le 1^{er} janvier 2016 sera calculée en fonction du salaire en vigueur au 31 décembre 2016.

Pour ce qui est de tous les autres employés assujettis aux conditions établies en vertu des conventions collectives, ayant au moins cinq ans d'ancienneté, l'OOF verse une indemnité de cessation d'emploi équivalente à une semaine de salaire par année d'ancienneté, jusqu'à concurrence de la moitié du salaire annuel de l'employé.

Au 31 mars 2019, le coût de ces indemnités de départ, octroyées en vertu de la législation aux employés membres de l'AEEGAPCO et du SEFPO, aux employés exemptés, aux gestionnaires exemptés et aux cadres, s'élevait à 3 554 000 \$ (3 877 000 \$ en 2018). De plus, la valeur des droits à congé payé inutilisés de l'ensemble des employés s'élevait à 975 000 dollars au 31 mars 2019 (945 000 \$ en 2018).

Le MSGSC a la responsabilité d'assurer le financement continu des indemnités de départ à la retraite octroyées en vertu de la législation, ainsi que celui des droits à congé payé inutilisés. Par conséquent, aucune dépense ou responsabilité additionnelle n'est rapportée dans les présents états financiers. L'obligation au titre des prestations définies des employés est comptabilisée au coût en fonction des versements effectués aux employés jusqu'au 31 mars 2019. Une estimation à la juste valeur fondée

sur des hypothèses actuarielles à propos du moment auquel ces prestations seront effectivement versées n'a pas été produite, puisqu'on ne s'attend pas à ce qu'il existe une différence significative par rapport au montant comptabilisé. En décembre 2018, la province a prolongé et étendu un programme de départs volontaires anticipés qui a procuré aux employés qualifiés des indemnités de départ de meilleure qualité. Les coûts supplémentaires de ces indemnités de même que les droits à congé payé et les autres avantages reliés à ce programme pour l'année, soit 1 059 068 dollars (rien en 2018) sont aussi inclus dans les salaires et avantages.

9. ENGAGEMENTS ET ÉVENTUALITÉS

Engagements relatifs à la location :

L'OOF loue ses installations en vertu d'un contrat de location-exploitation a été prolongé jusqu'au 30 juin 2022, et les paiements minimaux à effectuer en vertu du contrat sont les suivants :

(en milliers de dollars)

	Le 31 mars 2019
2020	1 006
2021	1 029
2022	1 029
2023	257
Total	3 321 \$

L'OOF s'est engagé à verser la part qui lui incombe des taxes foncières et des frais d'exploitation des locaux pour l'exercice terminé le 31 mars 2019, qui s'élève à 1 178 155 \$ (995 438 \$ en 2018).

Facilités engagées :

À la demande de la province, l'OOF s'est engagé à financer un certain nombre d'organismes publics auxquels il n'a pas encore avancé de fonds. Les détails sont les suivants :

La Société ontarienne d'assurance-dépôts (SOAD) a obtenu des facilités de crédit renouvelables maximales de 400 millions de dollars pour lui permettre de faire face à des difficultés systématiques au sein du réseau des coopératives d'épargne et de crédit ou aux manquements de grandes institutions qui nécessitent des ressources supérieures à celles du Fonds de réserve d'assurance-dépôts actuellement évaluées à environ 290,6 millions de dollars (256,7 millions en 2018). Le capital et les intérêts doivent être remboursés d'ici le 31 décembre 2029. Au 31 mars 2019, la SOAD n'avait pas utilisé ces facilités de crédit (rien en 2018). En juin 2019, on s'attend à ce que la SOAD effectue une transition vers l'Autorité ontarienne de réglementation des services financiers et continue à exercer ses obligations légales et la facilité de crédit sera assignée à l'entité lui succédant.

Infrastructure Ontario, un organisme provincial de la Couronne constitué aux termes de la *Loi de 2011 sur la Société ontarienne des infrastructures et de l'immobilier*, a obtenu des facilités de crédit renouvelables d'une valeur maximale de 100 millions de dollars arrivant à échéance le 27 mars 2023.

Au 31 mars 2019, Infrastructure Ontario n'avait retiré aucuns fonds provenant de ces facilités (rien en 2018).

Si des fonds sont décaissés en vertu des facilités mentionnées ci-dessus, ils seront divulgués à la note 5 — Transactions Avec les Organismes Publics.

Éventualités :

Au 31 mars 2019, il n'existait aucune demande de règlement en vertu de laquelle l'OOF serait financièrement responsable. La province continue de garantir les dépôts émis par la Caisse d'épargne de l'Ontario avant 2003.

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La province de l'Ontario est un apparenté puisqu'elle est l'organisme de contrôle de l'OOF. Le ministère des Services gouvernementaux et des Services aux consommateurs offre de services de paie et d'avantages et le ministère des Finances offre des services d'audit interne sans frais pour l'OOF. Infrastructure Ontario négocie aussi les renouvellements de baux avec les propriétaires au nom de l'OOF, sans frais pour l'organisme.

De plus, les transactions entre apparentés relatives :

- à la gestion de la dette et des placements au nom de la province sont déclarés à la note 4 ;
- aux transactions avec les organismes publics sont déclarées à la note 5 ;
- la gestion de la dette et des placements au nom des organismes apparentés sont déclarées à la note 6.